

Seizième session  
Nairobi, 28 avril - 7 mai 1997  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

ACTIVITES DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES  
ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)

Programme d'évaluation du Centre des Nations Unies pour les  
établissements humains (Habitat)

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Dans le cadre du renforcement des activités de contrôle interne, un nouveau programme d'évaluation a débuté en 1996. Le présent rapport fait un résumé rapide des activités d'évaluation, actuelles et prévues, menées par le Centre dans le cadre de ce programme.

I. PRESENTATION

1. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat) a été chargé par la communauté internationale de contrôler, de coordonner et de fournir aux pays l'assistance technique dont ils ont besoin pour appliquer le Programme pour l'habitat au niveau national. Le CNUEH a pour mission de favoriser le développement d'établissements humains à la fois socialement et économiquement viables et écologiquement rationnels. Il a également un rôle de premier plan à jouer en tant qu'organe coordonnateur des activités de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Pour ces raisons, le Centre doit renforcer la portée générale de ses activités en s'appuyant sur sa large expérience, et en évaluant régulièrement ses programmes pour améliorer leur qualité et leur gestion et mieux les cibler. C'est pourquoi un nouveau programme d'évaluation interne a été mis sur pied pour améliorer la performance du Centre ainsi que l'efficacité et l'impact de ses activités, en veillant à assurer la transparence de son fonctionnement et en instaurant un processus d'évaluation et d'apprentissage permanent.

2. Tous les bureaux, divisions et unités du Centre ont collaboré à ce processus d'évaluation sous la direction du Directeur exécutif. Des mesures ont été prises pour établir des méthodes et des directives pour l'application systématique de systèmes de contrôle, d'évaluation, d'analyse et d'apprentissage dans toute l'organisation.

II. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'EVALUATION

---

\* HS/C/16/1.

A. L'auto-évaluation des sous-programmes

3. Le CNUEH (Habitat) a lancé en 1996 une auto-évaluation de tous ses sous-programmes, les impacts et l'utilité de toutes les opérations et activités en cours pour en mesurer l'efficacité, à la lumière des objectifs fixés dans chaque sous-programme. Il s'agit d'identifier les problèmes, d'évaluer si les objectifs ont été atteints et de définir, si besoin est, les ajustements à faire ou les modifications à apporter pour les atteindre. Les conclusions de cette auto-évaluation ont permis d'élaborer une série de propositions pour améliorer la conception et/ou l'orientation des programmes concernés, qui seront prises en compte dans la planification et la programmation.

B. Le Comité d'examen des programmes

4. Un Comité d'examen des programmes présidé par le Directeur de la coordination des programmes, et composé de responsables de haut niveau, d'experts techniques, des responsables des programmes (femmes, indicateurs, meilleures pratiques) ainsi que des fonctionnaires chargés de l'évaluation, a été créé en 1996. Le Comité examine systématiquement toutes les propositions de projets et de programmes du CNUEH (Habitat) pour s'assurer qu'ils sont bien conçus, qu'ils tirent parti de l'expérience acquise, qu'ils répondent aux priorités nationales, aux objectifs du Programme pour l'habitat et aux priorités du programme de travail du Centre.

C. Les indicateurs de performance et la ventilation des données par sexe

5. Pour faciliter l'évaluation, des indicateurs de performance et d'équité entre les sexes ont été mis au point grâce à la collaboration de tous, pour mesurer les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs stratégiques. Ces indicateurs ont été intégrés dans tous les programmes et projets au niveau même de leur conception.

D. Les leçons tirées de l'expérience

6. Le principal objectif en 1997 sera de diffuser les résultats de l'évaluation pour pouvoir les utiliser dans le choix des orientations et dans les prises de décision. Les principales conclusions de l'auto-évaluation des sous-programmes, des évaluations de fonds, des évaluations thématiques et des évaluations des projets de coopération technique ont été regroupées et diffusées dans toute l'organisation. La constitution d'une base de données reprenant l'ensemble de ces conclusions est prévue pour 1997-1998. Le Centre pourra ainsi procéder à l'évaluation systématique des conclusions des évaluations et en informer tous les partenaires des programmes, pour améliorer la qualité des futures activités à l'avenir.

E. Le renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation

7. Pour renforcer les capacités de contrôle et d'évaluation internes de l'organisation, en 1997 une formation aux méthodologies d'évaluation est prévue pour les directeurs de programme. Le développement des activités d'évaluation sera encouragé, en particulier la réalisation d'évaluations stratégiques, thématiques et indépendantes de certains programmes. La participation des bénéficiaires, des parties prenantes et des partenaires, notamment des organisations non gouvernementales, des associations de parlementaires, des autorités locales et du secteur privé à toutes les étapes de ces évaluations sera systématiquement favorisée.

8. L'application du Programme pour l'habitat incombe principalement aux gouvernements et aux autorités locales ainsi qu'à leurs partenaires de la société civile. Pour cette raison, le CNUEH (Habitat), pour aider les pays développés et renforcer leurs capacités nationales et locales de contrôle et de gestion, prévoit la mise au point de lignes directrices, l'établissement d'un fichier d'experts et de spécialistes locaux en la matière, ainsi que d'autres activités pertinentes.

F. Le développement de la collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales pertinentes

9. Le CNUEH (Habitat) participe, par l'intermédiaire du Groupe de travail interorganismes sur l'évaluation, aux efforts déployés à l'échelle du système pour renforcer la collaboration entre les divers Fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres organisations internationales, dans le domaine des activités d'évaluation. Le Groupe se réunit une fois par an. A sa dernière réunion, en novembre 1996, le Groupe avait à son programme de travail des sujets comme les systèmes d'évaluation des performances, les dispositions institutionnelles à prendre pour les évaluations, l'évaluation des activités de formation et la contribution éventuelle du Groupe de travail à l'application des éléments de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995 relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, concernant le contrôle et l'évaluation de ces activités.

G. La mise en réseau les organes locaux chargés du contrôle et de l'évaluation

10. Un réseau de fonctionnaires des Nations Unies, de représentants d'organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et du secteur privé chargé du contrôle et de l'évaluation a été créé à Nairobi en 1996. Il s'est déjà réuni de nombreuses fois. Ce réseau fournit à ses membres une tribune où ils peuvent débattre de façon officieuse des méthodes, des expériences et des nouveaux problèmes concernant l'évaluation. Il est prévu, en 1997, d'élargir cette initiative en créant des réseaux du même type dans d'autres pays en développement ainsi que dans les pays développés. Pour assurer des consultations régulières on aura recours à des systèmes d'information modernes. Ces réseaux devraient faciliter l'identification des institutions nationales et des partenaires spécialisés dans le contrôle et l'évaluation des programmes et projets et permettre de structurer leur participation.

-----